

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	1
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h45) – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER (à partir de 21h45)

Absents excusés : Hugo LEMAITRE – Céline MARTIN

Secrétaire de séance : Linda LOISEL

81/23 – APPROBATION DE LA POLITIQUE ACHATS DE LA VILLE DE SEMOY

Monsieur le Maire rappelle que les communes, au même titre que toutes les entités publiques ou parapubliques, ont des obligations à respecter en matière de commande publique dans le but d'une utilisation optimale des deniers des contribuables.

Les communes ont la possibilité, outre le respect de ces obligations réglementaires, de mettre en place des procédures internes visant à l'exemplarité dans la poursuite de cet objectif financier, mais également d'utiliser l'achat public comme levier de politiques publiques tels que la promotion sociale ou la mise en œuvre des transitions écologiques.

Le Maire présente ainsi le projet de Politique achats annexé à la présente délibération : il s'agit d'un document d'expression de la municipalité sur les orientations voulues pour les achats effectués par la Ville, et constitue par conséquent des lignes directrices à destination des services municipaux dans la gestion de la commande publique.

Ces lignes directrices s'articulent en trois axes étroitement liés entre eux :

- Le 1^{er} axe a un objectif global de **rationalisation des pratiques afin d'acheter mieux** : par exemple développer des indicateurs annuels de suivi des achats, recourir à des techniques d'achats plus adaptées (groupement de commande, accords-cadres etc.).
- Le 2^{ème} axe a un objectif de **promotion de la transparence et de la déontologie** : cela passe par exemple par la mise en place d'instances non prévues par la réglementation pour assurer la traçabilité des décisions prises, mais aussi une sensibilisation aux bonnes pratiques auprès des acteurs internes de la commande publique, aussi bien les agents que les élus.
- Le 3^{ème} axe a un objectif de traduire les orientations prises par la réglementation sur la **promotion des achats durables dans leurs dimensions sociales et environnementales** : cela passe par une systématisation de l'utilisation des critères et/ou clauses environnementales adaptées et liées à l'objet de l'achat.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 11 décembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la Politique achats de la Ville de Semoy telle qu'annexée à la présente délibération**

Fait à Semoy, le 19 décembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Linda LOISEL

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2023

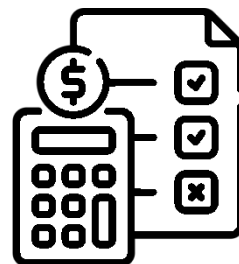
Publication numérique le : 03 JAN. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification



POLITIQUE ACHATS DE LA VILLE DE SEMOY



PRÉAMBULE

La présente Politique Achats a pour objectif de définir, pour la Ville de Semoy, des orientations et intentions générales relatives à ses achats. Sa finalité est multiple :

- Permettre aux élus municipaux d'avoir une expression et une action politique par le biais de la commande publique
- Améliorer et guider les agents communaux dans l'organisation et la mise en œuvre des processus d'achats
- Informer les citoyens-administrés et les entreprises concernant les enjeux pris en compte par la Politique Achats

La Politique Achats de la Ville de Semoy repose sur trois axes. Elle est révisée et mise à jour de façon régulière afin de suivre les évolutions réglementaires et les priorités politiques prises par la municipalité.

AXE 1

Adopter une commande publique raisonnée et raisonnable

La municipalité s'engage auprès des Semeyens à un service public de qualité, à des coûts maîtrisés. Cet engagement rend indispensable, pour maintenir des marges de manœuvres financières, d'optimiser les achats tout en garantissant un niveau de qualité adapté aux attentes des citoyens-administrés.

Ainsi la Politique Achats, avec sa démarche de planification et de programmation, vise à anticiper et rationaliser les besoins de la collectivité, et permettre l'efficacité de l'achat grâce aux leviers suivants :

- Développer des analyses permettant de garantir la satisfaction du besoin dans l'expression des exigences contractuelles (évaluation de l'exécution du marché, revue de cahier des charges)
- Adéquation des besoins avec l'offre du marché économique
- Mise en place de critères pertinents de sélection des candidatures et de choix des offres, facilement objectivables pour permettre une relation transparente, éthique et égalitaire avec les entreprises
- Développer les groupements de commandes si l'intérêt économique le justifie
- Mise en place de stratégies d'achats par famille
- Promotion de solutions facilitant l'acquisition, simplifiant la gestion des contrats et abaissant les coûts de gestion
- Mise en œuvre d'un pilotage de la performance des achats avec des indicateurs et outils nécessaires au suivi de cette performance, aussi bien concernant l'aspect de la maîtrise des coûts que pour l'ensemble des enjeux soulevés par la Politique Achats
- Adéquation des procédures d'achats en fonction des besoins

AXE 2

Établir une transparence des achats

La municipalité s'engage à prévenir tout conflit d'intérêt et à assurer une parfaite transparence aux Semeyens.

La réponse à cet enjeu de transparence repose sur deux canaux.

Intégrer et promouvoir la déontologie au sein de la commande publique :

La Ville de Semoy veille à l'efficacité et à l'efficience de ses dépenses et se doit d'être exemplaire. La réglementation de la commande publique, en tout particulier, contribue à l'accomplissement de cet objectif. Le processus achat mis en œuvre par la Ville de Semoy doit ainsi garantir le respect des principes d'égalité de traitement de candidats, de liberté d'accès à la commande publique et de transparence des procédures d'achats.

La Politique Achats semeyenne a ainsi pour objectif une sensibilisation auprès des acteurs du processus interne d'achat public, notamment les élus municipaux et les agents communaux.

Sécuriser juridiquement les actes d'achat de la Ville :

L'achat public doit s'effectuer en tenant compte du rôle de l'action publique et de l'intérêt général. La sécurisation juridique de son processus d'achat se traduit, pour la Ville de Semoy, par l'instauration de processus internes permettant de contrôler :

- La computation des seuils
- L'analyse en amont des besoins et des risques
- La cohérence des cahiers des charges
- La traçabilité de la mise en concurrence
- Le suivi contractuel et opérationnel conforme aux règles du contrat

La création et la mise à jour d'un règlement intérieur de la commande publique, qui vise à la fois à indiquer la procédure interne aux élus, services municipaux et aux citoyens-administrés, et être un guide de la réglementation en la matière, répond à cet objectif de sécurisation et de transparence de la procédure d'achats.

AXE 3

Améliorer la dimension socio-environnementale de l'achat public

Semoy, Ville en transition, vise depuis plusieurs années à mener ses politiques publiques en intégrant les enjeux de lutte contre les dérèglements climatiques et les atteintes à l'environnement. La réglementation de la commande publique prévoit de tenir compte des préoccupations de développement durable dans leurs dimensions économique, social et environnementale.

Vers un objectif 100% achats durables :

Les évolutions récentes de ladite réglementation tendent à systématiser et renforcer la dimension durable des achats publics. Ainsi la municipalité s'engage auprès des citoyens-administrés à développer la durabilité de ses achats, ce qui consiste notamment :

- à revisiter ses besoins,
- à intégrer une logique de cycle de vie et de coût global dans sa Politique Achats
- à établir une cartographie de ses achats pour identifier les pistes d'amélioration tendant à des achats publics de plus en plus vertueux sur le plan environnemental
- à intégrer des spécifications techniques relatives au développement durable dans les cahiers des charges
- à utiliser des critères d'attribution des offres liées au développement durable

Favoriser l'intégration sociale :

La prise en compte des enjeux environnementaux s'apprécie en intégrant l'insertion sociale dans l'acte d'achat. Cet acte peut en effet être un outil de promotion de l'égalité dans l'emploi et de lutte contre toutes les formes de discrimination. La Ville de Semoy entend ainsi renforcer les dispositifs de clauses sociales dans ses achats, par exemple :

- en intégrant des clauses d'insertion dans les opérations de travaux importantes et les développer dans d'autres types de marchés afin de permettre d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés
- en incitant les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés

Faciliter l'accès à la commande publique des TPE et PME :

Comme le prévoit la réglementation de la commande publique, la Ville de Semoy a pour objectif de favoriser l'accès aux procédures mises en place aux très petites entreprises et aux moyennes entreprises. La publication des appels à la concurrence sur des plateformes gratuites, des allotissements de marché, des clauses financières facilitatrices et une adaptation des procédures sont des moyens pour la Ville de Semoy de s'inscrire dans une démarche d'égalité des chances au regard de la commande publique.